

A Messieurs les membres de la société des forestes suisses

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizerisches Forst-Journal**

Band (Jahr): **4 (1853)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Schweizerisches Forst-Journal,

herausgegeben

vom

Schweizerischen Forstverein

unter der Redaktion

des

Forstverwalters Walo v. Greyerz.

Jahrgang IV.

N^o 4.

April 1853.

Das Forst-Journal erscheint monatlich, im Durchschnitt 1 Bogen stark in der Stämpflischen Buchdruckerei in Bern, zum Preise von 2 Fr. 50 Rp. neue Währung franko Schweizergebiet. Alle Postämter werden in den Stand gesetzt, das Journal zu diesem Preise zu liefern.

A Messieurs les Membres de la Société des foresters suisses.

Messieurs et très chers Collègues!

Dans la réunion de l'année dernière, à Interlaken, il fut décidé dans la séance du 14 Juin, que le canton de Vaud aurait l'honneur de recevoir la société en 1853. Ainsi que vous lui en aviez laissé la compétence, le comité a désigné Lausanne comme lieu de la réunion.

Les statuts fixent l'époque de celle-ci au second dimanche après Pentecôte soit pour cette année au 29 Mai.

Dans l'état actuel de la température et avec la probabilité d'un printemps tardif, il est possible que l'énorme quantité de neige qui encombre les localités qui doivent être le but de nos excursions, ait de la peine à disparaître d'ici là; en tout cas le sol détrempé d'eau, opposera des désagréments à parcourir ces belles forêts.

On peut en toute vérité dire, qu'en nous réunissant à la fin de Mai, un des buts principaux de notre réunion, l'utilité de discussions en présence des faits, risque de nous échapper. Dans un tel état de chose, doit-on avoir un respect aveugle pour les termes d'un règlement, lorsque par-là on risque de manquer l'un des buts fondamentaux de notre société : l'utilité ? Nous ne le pensons pas. C'est ce qui a décidé le Comité à prendre sur lui la responsabilité d'une infraction au règlement, en renvoyant la réunion d'un mois. Il se sent d'avance fort de l'approbation de tous ceux qui ont vraiment à coeur d'atteindre avant tout le but de notre société ; cependant il s'empressera dans la prochaine réunion de demander un bill d'indemnité pour cet acte arbitraire, tout en faisant une proposition à l'assemblée, pour régulariser la chose à l'avenir. Un motif qui a aussi exercé une grande influence sur ce renvoi, c'est la certitude que bon nombre de nos collègues, retardés comme nous dans leurs travaux, par l'hiver tardif que nous avons, pourront probablement faire avec plus de facilité une absence un mois plus tard, pour nous honorer de leur présence.

Nous avons ainsi fixé la réunion de la société à Lausanne, aux 26, 27 et 28 Juin prochain. Dimanche 26 est le jour d'arrivée, on se réunira dans un local qui sera indiqué plus tard. Sans anticiper sur ce que pourra décider l'assemblée, la journée du Lundi 27 pourrait être employée à la lecture de mémoires, tractation d'affaires et le soir à une courte excursion. Le mardi 28 de bonne heure on pourra entreprendre une grande excursion et revenir le soir à Lausanne pour une dernière séance. L'éloignement des forêts à visiter rendra cette manière de faire préférable à celle d'employer les deux après-midi seulement aux excursions.

Maintenant, Messieurs et chers Collègues, nous vous invitons de la manière la plus cordiale à nous honorer de votre visite dans le plus grand nombre possible. Accordez

à vos frères des bords du Léman la satisfaction de vous serrer la main et de passer quelques heureux instants avec vous. Venez visiter nos belles contrées et si nous ne pouvons pas vous faire voir des choses fort instructives, nous vous en montrerons cependant qui ne sont pas dénuées d'intérêt. En tout cas nous trouverez vous tous, prêts à vous recevoir cordialement et à faire tout ce qui pourra dépendre de nous pour vous rendre agréable votre court séjour parmi nous.

Nous adressons cette invitation non seulement à nos collègues forestiers proprement dits ; mais à toute personne qui s'occupe avec intérêt de notre partie, ou qui en reconnaissant l'importance qu'elle a pour notre chère et belle patrie, désire la voir se perfectionner et se populariser parmi nous.

Ainsi, Messieurs et chers Collègues, au revoir à Lausanne, d'avance nous vous y souhaitons la bien venue de la manière la plus sincère et la plus cordiale.

Lausanne, le 24 Mars 1853.

Le président :

Davall de Joffrey.

Le première secrétaire :

Ad. de Saussure, Insp. forest.

Ueber das Vorkommen und Gedeihen der Urve *).

Der Lärche, bezüglich des Vorkommens in der Natur verwandt, ist die Urve und bei der Verbreitung durch Forstkultur

*) Bemerkung der Redaktion. Dieser Aufsatz war von seinem Verfasser ursprünglich zum Vortrag an der Forstversammlung von 1852 zu Interlaken bestimmt. Durch verspätete Einsendung konnte er den Verhand-